



Visa touristique (visa Schengen, type C)

Veillez prendre note : pour chaque requérant (enfants y compris) le dossier soumis doit être complet. Si nécessaire, une copie des différents documents tels, réservation d'hôtel, assurance de voyage, réservation de billet d'avion, preuve de moyens financiers, itinéraire du voyage doit être faite pour le dossier de chaque membre de la famille/participant au voyage.

Pour les personnes voyageant à des fins de tourisme, et qui logeront à l'hôtel ou dans un appartement de location.

Documents requis (selon la liste harmonisée de documents convenue par les ambassades et consulats des Etats Membres de Schengen en Russie):

1. Un formulaire "Antrag auf Erteilung eines Schengen-Visums" (demande de visa Schengen) dûment complété (en allemand, français, italien ou anglais) et signé par le/la requérant(e) (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web). Pour les mineurs (moins de 18 ans), le formulaire doit être signé par au moins un des parents ou par le tuteur légal.
2. Un passeport dont la validité dépasse d'au moins trois mois la fin du séjour dans l'espace Schengen, comportant au minimum deux pages vierges et établi dans les 10 dernières années.
3. Une copie du passeport interne (obtenu dès l'âge de 14 ans) : pages contenant les données biographiques, informations concernant l'obtention de passeports internationaux, le statut marital et l'enregistrement en Russie.
4. 2 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen; l'une collée sur la demande de visa, l'autre jointe (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
5. Une assurance accident/maladie acceptée dans l'espace Schengen et valable durant le séjour entier (photocopie). La couverture minimale de l'assurance doit être de EUR 30 000.00 (couverture : rapatriement pour raisons médicales, traitement médical urgent, hospitalisation urgente et transport du corps en cas de décès).
6. Une réservation d'hôtel ou d'appartement y compris la preuve du paiement intégral émise et envoyée par l'hôtel au demandeur (par e-mail : l'adresse de l'expéditeur doit être visible).
Propriétaires de biens immobiliers et membres proches de famille : copie d'un document officiel de propriété récent (maximum 6 mois) (au lieu de la réservation d'hôtel. Ex. copie du contrat d'achat, extrait du registre cadastral, etc.) et preuve du lien de parenté.
7. Une attestation d'emploi (lettre de l'employeur) avec l'indication du salaire; pour les étudiants : carte d'étudiant (original et photocopie).

8. Une preuve de solvabilité (relevé de compte bancaire mentionnant les mouvements des trois derniers mois, attestation de la banque mentionnant le solde). Chaque personne doit posséder au moins CHF 100.00 par jour de séjour (ou un montant équivalent dans une autre monnaie). **Montrer de l'argent en espèce n'est ni demandé ni accepté par nos services.**
9. Un justificatif relatif au moyen de transport - voyage retour compris (par ex. réservation du billet, photocopie). A défaut, une information détaillée sur la destination et l'itinéraire (pour toute la durée du séjour dans l'espace Schengen).

Pour les enfants de moins de 18 ans :

En plus des documents susmentionnés :

10. Une copie de l'acte de naissance.
11. Si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que par l'un de ses parents, une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais) signée devant un notaire par le/s parent/s qui ne voyage/nt pas est nécessaire (original et photocopie).
12. Une copie du visa valable des parents voyageant avec l'enfant, si les parents ne soumettent pas leur demande en même temps que l'enfant.

Pour les enfants inscrits dans le passeport des parents :

13. Un formulaire "Antrag auf Erteilung eines Schengen-Visums" (demande de visa Schengen) dûment complété et signé par le parent dans le passeport duquel l'enfant est inscrit
14. 2 photographies type passeport, identiques, récentes et conformes aux exigences Schengen; l'une collée sur la demande de visa, l'autre jointe (veuillez consulter la section "Formulaire de demande / caractéristiques des photos" sur notre site web).
15. Une copie de l'acte de naissance.
16. Une assurance accident/maladie acceptée dans l'espace Schengen et valable durant le séjour entier (photocopie). La couverture minimale de l'assurance doit être de EUR 30 000.00 (couverture : rapatriement pour raisons médicales, traitement médical urgent, hospitalisation urgente et transport du corps en cas de décès).
17. Si l'enfant voyage seul ou n'est accompagné que par l'un de ses parents, une autorisation (traduite en allemand, français, italien ou anglais) signée devant un notaire par le/s parent/s qui ne voyage/nt pas est nécessaire (original et photocopie) ou
18. Une copie du visa valable du 2e parent si celui-ci voyage avec l'enfant mais ne soumet pas sa demande en même temps.

Citoyens de pays tiers :

Les citoyens non-russes vivant en Russie doivent être résidents légaux en Fédération de Russie et présenter les documents pertinents (permis de résidence, visa de longue durée, enregistrement auprès du service des migrations : original et copie). Ces documents doivent être valables au moins 3 mois après le départ planifié de l'espace Schengen, sinon un document prouvant que le requérant a déposé une demande de renouvellement d'autorisation de séjour doit être présenté.

Si le passeport que vous soumettez avec votre demande de visa ne contient aucun visa Schengen, mais vous avez eu des visas Schengen dans le passé, nous vous recommandons de soumettre soit votre passeport annulé ou une copie des 2 derniers visas Schengen ainsi que la page du passeport contenant vos données personnelles.

Les émoluments de visa sont parfois soumis à des changements: nous vous invitons à consulter notre [site web](#) afin de connaître les émoluments en application.

L'ambassade de Suisse se réserve le droit de :

- demander des documents supplémentaires (article 21/8 code des visas Schengen),
- transmettre la demande de visa aux autorités suisses pour décision,
- convoquer le requérant pour un entretien personnel (article 21/8 code des visas Schengen).

Moscou, 16.09.2022